

## Avis et prises de position

### Conseil des monuments et sites du Québec

---

Numéro 104, printemps 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/15461ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

#### Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2005). Avis et prises de position. *Continuité*, (104), 56–58.



## QUELLE VOCATION POUR LE MONASTÈRE DES CARMÉLITES ?

Le débat et la mobilisation que suscite la vocation future du monastère des Carmélites à Montréal illustrent plusieurs des enjeux liés à la conservation du patrimoine religieux. Érigé en 1895-1896 par l'architecte Alfred Préfontaine, l'ensemble conventuel des Carmélites comprend notam-

ment le monastère, une chapelle, un jardin de un hectare et le mur d'enceinte en pierre. À l'automne 2003, les Carmélites décident de mettre le monastère en vente pour s'établir à l'extérieur de Montréal. Elles négocient avec le promoteur immobilier Groupe Prével, qui projette de transformer le Carmel en logements en copropriété.

Des groupes communautaires, des organismes en patrimoine et des associations de résidents opposés au projet forment à

l'automne 2004 la Coalition pour la préservation du site du Carmel. Le CMSQ se joint à la Coalition qui demande une vocation publique pour le Carmel et la reconnaissance de sa valeur patrimoniale par le gouvernement du Québec et par la Ville de Montréal. Elle souhaite que le monastère se voie attribuer un statut en vertu de la Loi sur les biens culturels. Elle réclame également que la Ville use de son pouvoir de réserve ou établisse un moratoire sur les change-

ments de vocation pour cet ensemble et pour les autres ensembles conventuels, afin de permettre le développement d'une approche préventive. La pétition que la Coalition a lancée a recueilli à ce jour plus de 2000 signatures.

En décembre 2004, le Groupe Prével accepte de suspendre son projet pour six mois. La Coalition a entre-temps élaboré un appel de propositions à la communauté afin de trouver un projet public viable pour le Carmel, démarche qui a reçu l'appui de la mairesse de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, M<sup>me</sup> Helen Fotopoulos. Les efforts collectifs de la Coalition et de ses partenaires pourraient ainsi donner une nouvelle vocation au Carmel et préserver cet élément unique du patrimoine religieux au Québec.

*Le monastère du Carmel, à Montréal, pose de façon cruciale le problème du changement de vocation du patrimoine religieux.*

Photos : CMSQ



### Politique du patrimoine de la Ville de Montréal

En novembre dernier, la Ville de Montréal a lancé son projet de Politique du patrimoine. Ce « cadre de référence » devrait guider les actions de la Ville et de ses partenaires. Le projet repose notamment sur le déve-

loppement d'une vision et d'une responsabilité collective envers le patrimoine montréalais. Il comprend trois axes d'intervention: l'établissement d'un système d'organisation de l'action en patrimoine, et la

Ville comme propriétaire et comme gestionnaire exemplaire du patrimoine.

Le projet de Politique a fait l'objet d'une consultation publique à laquelle ont participé plus d'une cinquantaine

d'organismes et d'individus. Dans son mémoire, le CMSQ a félicité la Ville pour ce projet qui reconnaît l'importance d'une vision cohérente du patrimoine pour le développement social, culturel et économique de Montréal.

Le CMSQ a toutefois commenté plusieurs éléments du projet de Politique, dont sa définition du patrimoine, plus particulièrement du patrimoine bâti. Plutôt qu'une conception sectorielle du patrimoine fondée sur ce qui est significatif ou exceptionnel, le CMSQ retient une définition élargie du patrimoine bâti et pay-

sager: « Les établissements humains hérités, produits des relations historiques entre les communautés, leurs activités et des lieux. » Cette définition correspond aux développements récents des connaissances sur les établissements humains basées sur des concepts et des méthodes de la morphogénèse des milieux bâtis. Ce cadre théorique permet de caractériser l'ensemble des composantes du cadre bâti, et non seulement les éléments exceptionnels, et d'identifier les caractères essentiels qui expriment l'identité d'un lieu.

Certains arrondissements de la ville utilisent déjà les études typomorphologiques. Celles-ci leur servent notamment à élaborer de nouveaux règlements dans le but de favoriser les transformations respectueuses de l'environnement bâti, ce qui permet de renforcer les éléments identitaires de l'arrondissement. Le CMSQ estime qu'une définition élargie de la notion de patrimoine bâti permettra de préserver et de mettre en valeur un plus grand nombre de constructions qui contribuent à fonder l'identité de la ville.

## Pour des décisions plus transparentes

Les citoyens sont de plus en plus sensibles à leur héritage collectif et à la qualité de leur milieu de vie. La participation citoyenne à la pérennité du patrimoine est une nouvelle réalité qui mérite d'être encouragée par les municipalités. Dans le partenariat municipalité-citoyen, chacun trouve son compte.

À l'heure où des municipalités songent à se doter d'une poli-

tique du patrimoine, il est urgent de définir le rôle et les responsabilités de la municipalité en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti situé sur son territoire.

Force est de constater que les impératifs économiques amènent encore les municipalités à faire fi du patrimoine bâti. Le citoyen se fait trop souvent servir un discours conditionné,



*La maison Cantin à Saint-Raymond de Portneuf est menacée de démolition.*



*Dans l'îlot Saint-Gabriel du Vieux-Lévis, l'ancienne école sera démolie.*

ponctuel, voire improvisé, cause d'erreurs et de mauvaises décisions. Même si les municipalités font de plus en plus état de leur programme de consultation publique et qu'elles font preuve d'un

formation circule sur l'avenir du domaine de l'abbaye des Cisterciennes. Le projet qui vise l'aménagement d'un site exceptionnel à des fins résidentielles fait l'objet d'une vive controverse. Le CMSQ a

Après chacune des rencontres sur le sujet, la Ville de Lévis reste muette, ne produisant ni procès-verbaux ni comptes rendus.

Le citoyen impliqué dans la conservation du patrimoine de son milieu désire que les décisions reflètent ses positions et ses valeurs. Pourtant, à Lévis, où la Ville se dit engagée dans une démarche participative – comme le mentionne son plan stratégique de développement –, on autorise la démolition de l'îlot Saint-Gabriel sans consultation populaire. Dans cet îlot se trouve une construction de brique rouge érigée en 1910, qui a été tour à tour école primaire et secondaire. Comme elle est abandonnée depuis longtemps, on est en droit de se demander si certains ne souhaitent pas que le temps en vienne à bout. Situé dans le Vieux-Lévis, le site où est construit cet édifice a été négligé dans le plan d'urbanisme. La Commission scolaire des Navigateurs, qui en était propriétaire jusqu'à récemment, l'a vendu à un promoteur qui souhaite y ériger une construction beaucoup trop imposante, selon la Corporation de développement du Vieux-Lévis. Le manque de

transparence dans les prises de décision contrecarre les approches intégrées de développement urbain.

À Saint-Raymond, dans Portneuf, la Société du patrimoine requiert l'aide et l'appui du CMSQ dans un dossier important pour l'avenir du patrimoine bâti du centre-ville. Une maison bourgeoise datant de 1908 est menacée de démolition par le projet de construction d'un Provigo. Propriétaire de la maison ancestrale, l'entreprise souhaite la voir disparaître pour réaliser son projet. La Société du patrimoine de Saint-Raymond juge que ce n'est pas nécessaire. Avec un peu d'imagination, la demeure pourrait être intégrée au projet de supermarché. L'organisme est choqué du peu de sensibilité dont fait preuve la Ville dans ce dossier.

Le patrimoine bâti est une ressource fragile, faut-il encore le rappeler ? Le CMSQ considère que l'absence de partenariat constructif entre une ville et ses citoyens dans ce genre de dossier risque de causer de sérieux préjudices à notre héritage collectif au profit d'un développement économique à courte vue.



*Le domaine de l'abbaye des Cisterciennes à Saint-Romuald. Un projet résidentiel prévoit la privatisation des berges de la rivière Etchemin.*

esprit de concertation et d'échange, le citoyen demeure souvent mal informé ou confronté à une réalité sur laquelle il n'a tout simplement pas de prise.

Dans l'ancienne municipalité de Saint-Romuald, peu d'in-

suivi le dossier dès le début. Malgré ses interventions et l'opiniâtreté du groupe de citoyens et de divers organismes, l'information relative à la bonification du projet reste difficile d'accès et se raréfie à mesure que le temps avance.

### **Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec**

#### **MEMBRES OUEST DU QUÉBEC**

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Isabelle Bouchard, consultante en patrimoine; Marc Grignon, professeur en histoire de l'architecture; Michel Prévost, archiviste; Caroline Tanguay, consultante en patrimoine; Mathieu Payette-Hamelin, étudiant en conservation de l'environnement bâti; Ginette Cloutier, muséologue.

#### **MEMBRES EST DU QUÉBEC**

Pierre Larochelle, professeur en architecture; Anne Vallières, architecte; Denis Boucher, historien; Gilles Fortin, architecte; Daniel Bouchard, avocat; Alain Franck, ethnologue; Patrick Donovan, consultant en patrimoine.

#### **POUR INFORMATION :**

Éva-Marie Neumann, agente de liaison  
Comité APP, région de l'Ouest du Québec:  
École d'architecture, Faculté d'aménagement  
Université de Montréal, C.P. 6128  
succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal (Québec) H3C 3J7  
Tél.: (514) 343-7413 • Téléc.: (514) 343-2042  
Courriel: cmsq@cmsq.qc.ca

Marie-Monique Turgeon, agente de liaison  
Comité APP, région de l'Est du Québec:  
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6  
Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347 • Téléc.: (418) 647-6483  
Courriel: cmsq@cmsq.qc.ca